

et promotionnelles. Enfin, le bureau des festivals est chargé de coordonner la participation canadienne aux festivals de cinéma, partout dans le monde, et d'assurer la représentation cinématographique du Canada à l'étranger. Il administre également un programme de subventions destinées aux festivals de cinéma canadiens.

Production télévisuelle privée. Téléfilm Canada finance également, par émission d'actions, prêts garantis ou garanties d'emprunt, la production d'émissions canadiennes de grande qualité dans les domaines des œuvres dramatiques, de la variété, du documentaire et de la programmation pour enfants. Pour être admissible à cette aide, l'émission proposée doit respecter les normes de Téléfilm Canada en matière de contenu canadien, et un diffuseur canadien doit en garantir la mise en ondes dans les deux années qui suivent son achèvement. Aux fins du fonds susmentionné, les diffuseurs canadiens agréés sont Radio-Canada, tous les réseaux ou stations privés de télédiffusion et les autorités scolaires provinciales détentrices d'une licence de télédiffusion.

Coproductions. Le Canada a signé des traités de coproduction avec 10 pays: la France, Israël, l'Italie, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Algérie, l'Espagne, la Tchécoslovaquie et la Chine. Grâce à ces traités, les producteurs de deux pays ou plus peuvent participer conjointement à la création, à la technique et au financement d'une production, tout en bénéficiant des avantages offerts aux productions nationales dans chaque pays, notamment de l'aide directe, des encouragements fiscaux et des systèmes de contingentement.

Téléfilm Canada assume la responsabilité de ces traités et des œuvres réalisées dans leur cadre. Il évalue les projets qu'on lui présente pour fins d'approbation officielle par le ministre des Communications. Cela ne signifie pas nécessairement qu'ils s'engagent à participer à leur financement. Avant de fournir des fonds, Téléfilm Canada procède à un examen plus détaillé des mérites de la production envisagée. Téléfilm Canada négocie et renégocie, en coopération avec le ministre des Communications, les ententes existantes ou éventuelles.

15.8 Divertissements et loisirs au foyer

Services de communication. Les Canadiens ont presque tous accès à la télévision, à la radio et au téléphone. En mai 1986, des 9,33 millions de ménages canadiens, 98,6 % possédaient des téléviseurs, 99,1 %, des radios, 98,1 %, des téléphones, 35,1 %, des magnétoscopes et 10,3 %, des ordinateurs.

Écoute de la télévision. Le Canadien moyen consacre 50 % plus de temps à l'écoute de la télévision qu'à toute autre forme de loisirs. En 1985, les Canadiens ont passé en moyenne 23,5 heures par semaine à regarder la télévision, situation qui n'a guère changé par rapport aux cinq années précédentes. Au cours de la même année, les femmes ont consacré environ quatre heures de plus par semaine que les hommes à l'écoute de la télévision. A l'échelle nationale, ce sont les adolescents et les jeunes enfants (de 2 ans à 11 ans) qui ont le moins regardé la télévision; les chiffres varient toutefois d'une province à l'autre. Les habitants de Terre-Neuve sont ceux qui ont le plus regardé la télévision dans pratiquement tous les groupes démographiques, tandis que les Albertains ont enregistré en moyenne le plus faible nombre d'heures d'écoute.

Les Canadiens ont consacré près du quart de leur temps d'écoute à des réseaux étrangers (surtout américains). Par ailleurs, 60 % du temps d'écoute de réseaux canadiens était consacré à des émissions étrangères, en hausse par rapport aux 55 % enregistrés l'année précédente. Dans l'ensemble, l'écoute d'émissions étrangères a progressé pour atteindre presque les deux tiers du temps total d'écoute en 1985, malgré une légère baisse de l'écoute de postes américains.

Les émissions les plus populaires chez les Canadiens ont été les dramatiques étrangères. Ces dernières, avec les comédies étrangères, ont représenté plus de la moitié du temps d'écoute de la télévision au Canada. L'écoute d'émissions canadiennes était axée sur les actualités et les affaires publiques et, dans une moindre mesure, sur les émissions sportives. Les actualités et les émissions sur les affaires publiques ont constitué à elles seules près de la moitié du temps d'écoute d'émissions canadiennes.

15.9 Condition physique et sport amateur

En 1961, le Parlement adoptait la Loi sur la santé et le sport amateur en vue de soutenir, promouvoir et intensifier le conditionnement physique et le sport amateur au Canada. Depuis lors, les Canadiens ont en général pris de plus en plus conscience des avantages qu'il y a à adopter un style de vie actif, et de nombreux athlètes amateurs ont prouvé qu'ils pouvaient se distinguer au niveau mondial.

Deux programmes, Condition physique Canada et Sports Canada, aident le Ministère à remplir ce double rôle, essentiellement par l'octroi de subventions à des associations, des organismes, des organisations spéciales et des établissements nationaux de sport s'occupant de projets sportifs ou de conditionnement physique précis dans tout le Canada.